

Nous publions ici in extenso la réponse adressée au prieur de Riaumont le 13 février dernier par monsieur Pascal KRAFFT, campanologue, auteur du « guide pratique pour l'établissement d'une ordonnance de sonnerie » éd. Société Française de Campanologie, 41 av de Charlebourg, 92250 La Garenne Colombes. <http://campanologie.free.fr/>

LES QUATRE ANCIENNES CLOCHES DE NOTRE-DAME DE PARIS DOIVENT-ELLES CONTINUER DE SONNER ?

Voilà pas loin d'une année qu'on peut entendre dans les médias, qu'on peut lire dans la presse ou sur Internet, que les anciennes cloches de Notre-Dame de Paris, coulées en 1856 par le fondeur angevin Guillaume-Besson, ont été descendues parce que fausses, désaccordées ou fêlées.

De nombreux experts s'interrogent.

Si, en France, ces affirmations semblent ne pas donner lieu à questionnement, à l'étranger, et tout particulièrement Outre-Rhin, où la science des cloches (= campanologie) est à son apogée, de nombreux experts s'interrogent. M. Matthias Walter, le plus éminent expert-campanologue de Suisse, s'est d'ailleurs exprimé il y a quelques mois sur le sujet et s'est offusqué que l'on puisse ainsi qualifier ces vénérables bronzes

Qu'en est-il réellement ?

La sonorité d'une cloche est un phénomène complexe lié à de multiples facteurs : le profil utilisé par le fondeur, la qualité du métal, la justesse de la construction harmonique de la cloche, l'acoustique du clocher, les installations techniques et en tout premier lieu le battant. Il en résulte qu'une cloche peut être désagréable à l'oreille, fût-elle bien coulée, si plusieurs de ces paramètres ne concordent pas.

Pour le cas d'espèce, il est indéniable que le rendu sonore n'était pas exceptionnel. Cela tenait, il est vrai, aux cloches elles-mêmes, dont la construction sonore ne correspond pas aux canons actuels (et notamment aux fameuses normes internationales édictées à Limbourg en 1951). Rappelons en effet que chaque cloche produit une multitude de sons, dont cinq principaux doivent s'harmoniser (l'octave grave, l'octave aiguë, la prime, la tierce et la quinte). Les cloches de Notre-Dame possèdent des primes hautes. Si donc, on venait à les fondre à l'identique actuellement, les normes de Limbourg nous les feraient refuser.

Par contre, c'est oublier que la prime haute constitue une caractéristique, pour ainsi dire une marque de fabrique des cloches françaises du 19^e siècle. Beaucoup de cloches parisiennes présentent d'ailleurs la même particularité sonore, sans que personne ne s'en offusque.

Un ensemble désaccordé ?

Peut-on alors en conclure que l'ensemble est désaccordé ? Officiellement, les cloches reproduisent les tonalités ré bémol 3, mi bémol 3, fa 3 et sol bémol 3, c'est-à-dire les quatre premières notes de l'antienne mariale Regina Cæli. Toute oreille quelque peu exercée pouvait, en écoutant sonner Notre-Dame de Paris, reconnaître aisément cet accord musical. Malgré les quelques dissonances susdites, on ne saurait donc parler d'un ensemble désaccordé.

Dès lors, d'où provenaient les carences sonores qui pouvaient faire passer aux yeux de certains ces cloches pour des œuvres ratées (au point que certains iront jusqu'à qualifier d'incompétent le fondeur Guillaume-Besson, méconnaissant totalement la qualité de ses diverses œuvres) ?

M. Walter a affirmé doctement que l'acoustique des clochers de Notre-Dame n'est pas idéale et que si, le bourdon Emmanuel, avec son profil ultra-lourd, ou si les nouvelles cloches, elles-aussi en profils lourds à ultra-lourds, peuvent espérer s'y affirmer, il n'en était pas de même des anciennes cloches, coulées, comme c'était l'usage à l'époque, en profils moyens à légers. Il est toutefois certain que lesdites cloches, installées dans un clocher plus petit, avec une bonne acoustique et de bons battants, pourraient y développer pleinement leur voix.

Pour toutes ces raisons, il est faux d'affirmer que la sonnerie était par essence mauvaise ou dissonante. Evidemment, il est encore plus faux de dire que les cloches sont fêlées. Néanmoins, justifié ou non, il a été fait le choix définitif de descendre ces cloches. A présent, il faut donc se demander s'il est légitime que ces illustres vases sonores, qui après avoir accompagné les joies et les peines de tant de parisiens, et qui, d'un point de vue strictement technique pourraient poursuivre leur mission dans un autre clocher, le fassent ou pas. On répondra par l'affirmative, pour les raisons suivantes :

Plusieurs rumeurs circulent ...

Plusieurs hypothèses ou rumeurs circulent quant au devenir des vénérables cloches de Notre-Dame. L'une d'elles évoque leur dépose dans le parc qui jouxte le chevet de la cathédrale. Cette solution doit immédiatement être mise de côté, car n'assurant aucune protection aux cloches. Ainsi exposées, elles seraient soumises aux dégradations du temps et à l'oxydation, aux fientes de pigeon, aux jeux des enfants et plus généralement, à l'irrespect des passants (on sait que les touristes aiment à se faire photographier devant les bustes, statues, fontaines et autres bronzes). N'oublions pas que les cloches de Notre-Dame furent des objets de la liturgie divine pendant plus de 150 ans. Consacrées en 1856 par Mgr Sibour, archevêque de Paris, elles furent ointes d'huile des catéchumènes et de saint Chrême, et par là même tirées « du rang des choses communes », comme l'enseignait le rituel parisien en vigueur à l'époque (Rituale Parisiense, imprimerie Adrien Le Clère & Cie, Paris, 1839). Il paraît donc du devoir des autorités d'assurer à ces cloches la protection que leur destination originelle et leur histoire leur ont fait mériter.

Une autre hypothèse avancée est la dépose dans un musée. Cette solution est certes préférable à l'exposition extérieure. Mais c'est encore une fois oublier qu'une cloche exposée au musée (sauf le cas où celle-ci était irrémédiablement endommagée) est un objet sans vie. La destination première, voire unique, d'une cloche religieuse est de sonner pour le culte divin. Comme l'indiquait le chanoine Charles de Place, dans le discours 3qu'il prononça lors de la bénédiction des cloches de Notre-Dame en juin 1856 :

« Sans le temple et hors du temple, il manque tout à la cloche ».

La solution la plus satisfaisante reste le transfert vers un autre clocher. Il existe bien des précédents en la matière. Lorsqu'en 1978, la cathédrale de Strasbourg fut dotée de sept nouvelles cloches, on en déposa deux anciennes, coulées en 1806 et 1814, qui n'entraient plus dans le concept sonore. Mais comme on voulut permettre à ces cloches, qui avaient sonné pour tant de solennités religieuses et publiques, de poursuivre leur mission, les autorités furent bien inspirées de les céder à la vénérable église du Dompeter, dans le petit village alsacien d'Avolsheim, où elles continuent toujours d'appeler les fidèles à la prière.

Longue vie aux cloches de Notre-Dame !

Pour toutes ces raisons, il faut espérer que les anciennes cloches de Notre-Dame pourront trouver un nouveau bercail, qu'il s'agisse d'une église parisienne ou bien d'une communauté religieuse, tel que l'institut Sainte-Croix de Riaumont.

En conclusion, on ne manquera pas de souhaiter longue vie aux cloches de Notre-Dame, en empruntant une nouvelle fois les mots du chanoine de Place, prédicateur de l'empereur Napoléon III, qui lors de la bénédiction des cloches, le 4 juin 1856, exprimait ainsi à destination desdits instruments les vœux du clergé et de la population parisienne :

« Soyez donc béni, airain pieux qui allez devenir la voix du premier temple de la Cité reine ! Suspendu à ces tours qui ont vu passer avec les flots de notre fleuve, les flots non moins pressés de nos aïeux, puissiez-vous sonner jusqu'aux siècles les plus reculés les heures des solennités saintes !

Oui, sonnez sans doute les fêtes des royales naissances ; sonnez les fêtes de la guerre triomphante et de la victoire ; sonnez les fêtes de la reconnaissance publique qui remercie Dieu des prospérités temporelles de la patrie ; mais sonnez surtout, sonnez toujours et pour notre dernière postérité les fêtes par excellence, les fêtes de la Foi, véritables fêtes de la dignité, de la liberté, de la félicité des peuples, parce qu'elles sont les fêtes de l'âme ! »

Pascal Krafft, campanologue.

Intervention de M. Walter dans le Bulletin de Campanologie n°71 :

Je ne suis certainement pas le seul à exprimer ma surprise en apprenant que, non seulement on ait pu qualifier de qualitativement médiocre les quatre cloches de 1856, mais surtout qu'elles aient pu être détruites "pour les simples besoins" du projet. La destruction délibérée de telles cloches n'aurait, pour des raisons d'ordre patrimonial, jamais dû avoir lieu, et ce, nonobstant la qualité de ces instruments ou le choix assez discutable de couler des nouvelles cloches donnant les mêmes tonalités...Je suis persuadé qu'avec les dispositions techniques adéquates, il aurait été possible d'améliorer la sonorité de ces quatre cloches, afin qu'elles deviennent plus dignes de la cathédrale et donnent satisfaction à tout un chacun.